

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC



## SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 DECEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 2 DECEMBRE 2024, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<i>Membres du Conseil de ville</i>	<i>Titre</i>	<i>Présent.e.</i>	<i>Absent.e.</i>
Monsieur Simon Deschênes	Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Myriam Belley	Conseillère district n° 1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district n° 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Lemieux	Conseiller district n° 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Pelletier	Conseiller district n° 4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district n° 5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Jacques Létourneau	Conseiller district n° 6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Autres personnes</i>			
Monsieur Martin Richard	Directeur général	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Josée Latour	Trésorière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Andréanne Tousignant	Greffière adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

### 1. Ouverture

24-12-301

### 2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

### 3. Approbation des procès-verbaux

24-12-302

#### 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024, Il EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

24-12-303

#### 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2024

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2024, Il EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

#### **4.- Information**

##### **4.1 Adoption du budget 2025**

La séance publique d'adoption du budget se tiendra le 16 décembre 2024, à 19 h 00. Pour 2025, il y a une hausse moyenne de la valeur des propriétés de 46 %. Ça ne veut pas dire qu'il y aura une hausse de taxes de 46 %. Le taux de taxes sera ajusté pour tenir compte de cette réalité.

##### **4.2 Défilé de Noël**

L'activité se tiendra le 7 décembre à partir de 16 h. Cette année, au lieu d'un défilé, il y aura un village de Noël dans le parc Gérard-Robinson.

##### **4.3 Han Logement**

Une conférence de presse s'est tenue le 11 novembre dernier. L'organisme Han Logement construira 48 logements adaptés dans le secteur du projet I-Loge. Le début de la construction est prévu pour l'été 2025. Il s'agit d'un investissement de 15 M\$. La part de la Ville est le don du terrain. Ce projet sera assujéti aux taxes municipales dès la première année.

##### **4.4 Hommage à feu M. l'Ambassadeur Jacques S. Roy**

Monsieur Jacques Roy est décédé le 2 octobre dernier à l'âge de 89 ans. M. Roy, natif de Sainte-Anne-des-Monts, s'est illustré dans une riche carrière sur le plan international pendant près de quarante ans : fonctions de premier plan dans le corps diplomatique canadien dès le début des années 1960, négociateur-en-chef lors de la « Guerre du flétan noir » entre le Canada et l'Espagne au milieu des années 1990; ambassadeur dans de nombreux pays (en Arabie saoudite, en Suisse, auprès de l'Union européenne). La carrière diplomatique de M. Jacques Roy a culminé avec les fonctions d'Ambassadeur du Canada en France de 1996 à 2000;

M. Roy a conservé toute sa vie un attachement marqué à son lieu de naissance. Depuis les dernières années, il y faisait d'ailleurs de fréquents séjours.

Les obsèques de M. Jacques Roy se dérouleront le 7 décembre prochain à Ottawa et la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, à cette occasion, désire lui rendre hommage au nom des citoyens et citoyennes.

Le conseil municipal enverra une gerbe de fleurs et une lettre de condoléances signée par le maire, au nom des citoyens et des citoyennes de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts à la famille de M. Jacques Roy lors de la cérémonie funéraire.

#### **5.- Administration**

24-12-304

##### **5.1 Approbation du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour l'année 2025, tel que présenté ci-dessous :

Lundi 13 janvier, lundi 3 février, lundi 3 mars, lundi 7 avril, lundi 5 mai, lundi 2 juin, lundi 7 juillet, **mardi** 2 septembre, lundi 6 octobre, lundi 3 novembre, lundi 1<sup>er</sup> décembre. Notez qu'il n'y aura pas de séance ordinaire au mois d'août.

Toutes les séances débuteront à 20 h00.

ADOPTÉE

24-12-305

5.2 Demande de reconnaissance pour l'exemption de taxes foncières présentée par La Maison des jeunes de Ste-Anne-des-Monts auprès de la Commission municipale du Québec

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière présentée par La Maison des jeunes de Ste-Anne-des-Monts à la Commission municipale du Québec, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT que cette demande d'exemption vise l'immeuble situé au 194, boulevard Sainte-Anne Ouest, dont cet organisme est le seul utilisateur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts informe la Commission municipale du Québec qu'elle est favorable à la demande présentée par La Maison des jeunes de Ste-Anne-des-Monts pour une reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière.

ADOPTÉE

24-12-306

5.3 Mandat à Me Marie-Claude Riou, procédures judiciaires pour non-conformité aux règlements municipaux au 36, 5<sup>e</sup> Rue Ouest

CONSIDÉRANT que le 1<sup>er</sup> novembre 2018, un constat d'infraction a été transmis à monsieur Valère Miville suite à la présence sur son terrain de ferraille, déchets et appareils ou machines désaffectés constituant une nuisance (référence à l'article 13 du Règlement 15-817);

CONSIDÉRANT que le 20 septembre 2022, un avis de non-conformité a été transmis à monsieur Valère Miville par le préventionniste incendie Joshua Boulé;

CONSIDÉRANT que le 7 octobre 2024, une mise en demeure a été transmise à monsieur Valère Miville lui ordonnant de procéder au nettoyage de son terrain;

CONSIDÉRANT qu'en date du 14 novembre 2024, le terrain n'a pas été nettoyé à la satisfaction de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mandater Me Marie-Claude Riou, avocate, afin d'entamer, devant le tribunal approprié, les procédures légales nécessaires concernant l'infraction à la réglementation municipale constatée à la propriété située au 36, 5<sup>e</sup> Rue Ouest;

Que le directeur général, Martin Richard, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

24-12-307

5.4 Autorisation de signature – Servitude sur le lot 4 326 080

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire d'un réseau d'aqueduc et d'égout qui traverse le lot 4 326 080, propriété de madame Nicole Guitard;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser cette situation par l'obtention d'une servitude établie selon les documents préparés par Christian L'Italien, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT la promesse de servitude signée par madame Guitard, dont copie est déposée au dossier de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil municipal autorise le maire, ou le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'acte de servitude de passage à intervenir avec madame Nicole Guitard;

Que les frais relatifs à la préparation des documents et leur publicité soient assumés par la Ville.

ADOPTÉE

24-12-308

5.5 Autorisation de signature – Servitude sur le lot 4 326 067

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire d'un réseau d'aqueduc qui traverse le lot 4 326 067, propriété de madame Marlène Barriault;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser cette situation par l'obtention d'une servitude établie selon les documents préparés par Christian L'Italien, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT la promesse de servitude signée par madame Barriault, dont copie est déposée au dossier de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil municipal autorise le maire, ou le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'acte de servitude de passage à intervenir avec madame Marlène Barriault;

Que les frais relatifs à la préparation des documents et leur publicité soient assumés par la Ville.

ADOPTÉE

5.6 Dépôt du registre relatif aux dons reçus par les élus en 2024

La greffière n'a reçu aucune déclaration des élus relative à tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, supérieur à 200 \$, reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée.

24-12-309

5.7 Acceptation d'une soumission - GHD - Étude d'impact sur l'environnement en lien avec le projet de protection contre l'érosion côtière

CONSIDÉRANT la résolution 24-09-219 autorisant un appel d'offres public pour la réalisation d'une étude d'impacts sur l'environnement en lien avec le projet de protection contre l'érosion côtière;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public AO-07-2024 qui s'est terminé le 22 novembre 2024 à 11 h 00;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions et a conclu que la firme GHD Consultants Ltée. présente la soumission conforme avec le meilleur pointage;

CONSIDÉRANT que cette dépense est prévue dans l'entente de financement avec le ministère de la Sécurité publique concernant la réalisation de travaux d'atténuation des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières le long du fleuve Saint-Laurent de la pointe de Sainte-Anne (à l'ouest) jusqu'au quai (à l'est);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil municipal accepte la soumission de GHD Consultants Ltée, pour la production d'une étude d'impact sur l'environnement dans le cadre du projet de protection contre l'érosion côtière au montant de 446 318,58 \$, taxes incluses;

Que messieurs Félix-Antoine Langlois, chargé de projet et Jean-François Landry, directeur des services techniques, soient autorisés à signer au nom de la Ville toute la documentation en lien avec ce projet.

ADOPTÉE

24-12-310

5.8 Autorisation d'un appel d'offres sur invitation - Modélisation de la submersion côtière

CONSIDÉRANT que la Ville a signé avec le ministère de la Sécurité publique une entente de financement visant la réalisation de travaux d'atténuation des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières le long du fleuve Saint-Laurent de la pointe de Sainte-Anne (à l'ouest) jusqu'au quai (à l'est);

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique recommande l'octroi d'un mandat de modélisation de la submersion côtière pour déterminer le risque, bâtiment par bâtiment, à la suite des travaux d'arpentage réalisés;

CONSIDÉRANT que cette dépense est prévue dans l'entente de financement;

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie et infrastructure de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) recommande d'inviter les deux soumissionnaires suivants :

- L'Université du Québec à Rimouski
- Lasalle NHC

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal :

Autorise un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'un mandat de modélisation de la submersion côtière basé sur les données d'arpentage récoltées;

Mandate Félix-Antoine Langlois, chargé de projet à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et Dominic Lachance, directeur de l'ingénierie et infrastructures à la FQM pour signer toute documentation en lien avec la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

24-12-311

5.9 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour une évaluation de la traverse piétonne sur la route 132 devant l'école Gabriel-Le Courtois

CONSIDÉRANT que la sécurité des enfants et des piétons est une priorité pour la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT que la traverse piétonne située devant l'école Gabriel-Le Courtois sur la route 132 présente des risques pour les usagers;

CONSIDÉRANT la présence d'un trottoir sur le terrain de l'école Gabriel-Le Courtois qui est emprunté par les élèves pour traverser la route 132 devant la rue Carignan;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'informer le ministère des Transports et de la Mobilité durable que le conseil municipal appuie la direction de l'École Gabriel-Le-Courtois dans sa demande de procéder à une évaluation de la traverse piétonne et de la circulation aux alentours de celle-ci afin de déterminer les mesures nécessaires pour améliorer la sécurité des piétons, en particulier des enfants.

ADOPTÉE

24-12-312

5.10 Mandat de représentation de la Ville devant la Cour supérieure du Québec

CONSIDÉRANT que le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 105-17-000641-218 (Construction L.F.G. inc. c. Ville de Sainte-Anne-des-Monts et al) sera entendu en conférence de règlement à l'amiable le 17 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville doit mandater un représentant pour la représenter devant la Cour supérieure du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts autorise et mandate Sylvie Lepage, greffière en fonction au moment du litige, à agir pour la Ville de Sainte-Anne-des-Monts dans la cause no 105-17-000641-218 de Construction L.F.G. inc. c. Ville de Sainte-Anne-des-Monts et al lors de la conférence de règlement à l'amiable qui aura lieu le 17 décembre 2024.

ADOPTÉE

**6. Trésorerie**

6.1 Dépôt des états financiers au 31 octobre 2024

Les états financiers au 31 octobre 2024 sont déposés au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

24-12-313

6.2 Approbation des écritures au journal général au 31 octobre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les écritures au journal général, pour le mois d'octobre 2024, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

24-12-314

6.3 Approbation des comptes payés et à payer au 30 novembre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- Les comptes payés, chèques n<sup>os</sup> 40806 à 40843, pour un montant de 865 535,85 \$
- Les comptes à payer, chèques n<sup>os</sup> 40844 à 40939, pour un montant de 349 573,27 \$
- Pour un total de 1 215 109,12 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Josée Latour, trésorière

24-12-315      6.4 Autorisation de signature d'une entente avec Choc Événements

CONSIDÉRANT le projet d'entente concernant le festival musical Fauve Mauve avec Choc Événements, dont copie est déposée au dossier de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire, Simon Deschênes à signer l'entente;

D'octroyer 30 000 \$ à Choc Événements pour l'organisation de l'événement en 2025 selon les termes de l'entente.

ADOPTÉE

24-12-316      6.5 Bourses d'études aux finissants de l'école Gabriel-Le Courtois

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts accorde deux bourses de 750 \$ aux élèves finissants de l'école Gabriel-Le Courtois, l'une pour persévérance scolaire et l'autre pour performance académique.

ADOPTÉE

24-12-317      6.6 Aides financières de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs

CONSIDÉRANT que la Ville possède une politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs et de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder les aides financières suivantes dans le cadre de la Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs :

- École de musique Miransol : 500 \$
- Nourrir notre monde Haute-Gaspésie : 300 \$

ADOPTÉE

**7. Urbanisme**

**8. Règlements**

24-12-318      8.1 Adoption du Règlement 24-966 modifiant le règlement de zonage 04-620

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 24-966 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a donné communication de l'objet du Règlement 24-966 et de sa portée, à savoir que le but du présent

règlement est de modifier le règlement de zonage 04-620 et le plan de zonage 2/5 afin d'agrandir la zone à dominance résidentielle Ra.59 à même la totalité de la zone à dominance commerciale Cc.3 et d'y autoriser tous les usages déjà permis en zone Ra.59;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 7 octobre 2024;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 7 octobre 2024;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 29 octobre 2024;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté sans modification le 4 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que suivant l'avis public de demande de participation à un référendum, aucune demande n'a été déposée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le Règlement 24-966 modifiant le règlement de zonage 04-620, copie du règlement est déposée au dossier de la présente séance.

ADOPTÉE

## 9. Travaux publics

24-12-319

### 9.1 Acceptation d'une soumission – Centre du Camion J.L. - Camion lourd, dix roues, 6X6 avec équipements de déneigement installés

CONSIDÉRANT la résolution 24-05-135 autorisant un premier appel d'offres public pour l'achat d'un camion lourd, dix roues, 6X6 avec équipements de déneigement installés pour lequel aucune soumission n'a été reçue;

CONSIDÉRANT la résolution 24-09-235 autorisant un deuxième appel d'offres public pour l'achat d'un camion lourd, dix roues, 6X6 avec équipements de déneigement installés;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue, que des items sont manquants au devis et qu'ils ne représentent qu'environ 5 000 \$ selon notre évaluation;

CONSIDÉRANT que les items manquants ne sont pas dans le prix soumis;

CONSIDÉRANT qu'il est possible pour la Ville d'acheter et installer les équipements manquants;

CONSIDÉRANT que la livraison du camion est prévue pour l'été 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser l'achat d'un camion lourd, dix roues, 6X6 avec équipements de déneigement installés proposé à la soumission du Centre du Camion J.L. au montant de 574 300,13 \$, taxes incluses;

Que le coût net de 524 412,57 \$ (après les remises de taxes) soit financé, à l'exception de 412,57 \$ pris à la dépense d'exercice, au fonds de roulement et remboursé en 10 versements annuels égaux de 52 400 \$ s'échelonnant de 2025 à 2035.

ADOPTÉE

24-12-320

### 9.2 Autorisation de paiement 6 à Groupe Ohméga - Mise aux normes des installations de pompage d'eau potable

CONSIDÉRANT la résolution 24-01-022 acceptant la soumission du Groupe Ohméga pour les travaux de mise aux normes des installations de pompage d'eau potable;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement #6 accompagné du 6<sup>e</sup> décompte progressif des travaux qui a été approuvé par la firme de surveillance Kwatroe;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les intervenants concernant la portion des travaux réalisés du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que certaines quittances partielles sont requises pour ce paiement et que le directeur des services techniques en assurera le suivi avec le service des finances;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de la facture 18059 au Groupe Ohméga au montant de 1 074 721,69 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

24-12-321

9.3 Autorisation de paiement 4 à Kwatroe - Mise aux normes des installations de pompage d'eau potable

CONSIDÉRANT le mandat à la firme d'ingénierie Kwatroe en vertu de la résolution 23-01-020;

CONSIDÉRANT l'avancement des activités au 29 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement 4 à Kwatroe, soit la facture 24934, au montant total de 24 604,65 \$, taxes incluses. Cette dépense sera prise à même les sommes prévues à la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

**10. Loisirs**

**11. Incendie**

**12. Période de questions**

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

24-12-322

**13. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h 36.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES  
MAIRE

ANDRÉANNE TOUSIGNANT  
GREFFIÈRE ADJOINTE

/at

\*\*\*\*\*